

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DEVE 53 Communication d'un arrêté préfectoral autorisant et réglementant, au titre du Code de l'environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R 512-39 ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris informe les membres du Conseil de Paris des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par M. René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Acte est donné à Monsieur le Maire de Paris de sa communication relative à l'arrêté d'autorisation délivré à la société NEXIMMO 46, pour exploiter des installations de combustion situées au sein d'un immeuble de bureaux (salles de marchés), boulevard des Bouvets et boulevard Kupka à Puteaux (92).